

ou provincial des emplois soit dans les bureaux ministériels soit sur les grands travaux publics.

(2) En étant admis à remplir un certain nombre de vacances dans les entreprises des grandes compagnies industrielles et autres.

(3) En ouvrant immédiatement pour leur compte un bureau d'ingénieur.

De ces trois moyens, le second seul ne prête à aucune objection et ne présente pas un seul élément de critique. Il suffirait, et au delà, à tous nos besoins, au moins quant à à présent, et de plus offrirait à ces jeunes gens un champ varié d'études pour compléter leur instruction et les former à la pratique.

Malheureusement, presque toutes ces compagnies sont anglaises et l'abord en est hérissé de difficultés.

J'exprime le souhait que de puissantes influences nous ouvrent quelques brèches, et je suis convaincu que lorsque nous serons entrés dans la place, nous y serons appréciés.

Je n'entrerai pas plus avant dans l'examen de cette question ; elle est, comme je l'ai dit, à l'étude. Dès qu'elle sera mûre pour une solution, nous n'épargnerons aucun effort pour la lui procurer.

Ce rapport étant le premier que l'Université Laval avait à vous adresser au sujet de l'Ecole Polytechnique, j'ai cru devoir dépasser le cadre habituel et lui donner quelque étendue.

J'ai voulu surtout profiter de cette occasion, Monsieur le Surintendant, pour vous assurer que l'Université a pleinement conscience du mandat qu'elle a assumé ; elle a compris tous les services que cette Ecole est appelée à rendre au pays et fera tout pour la faire prospérer. Elle s'inspirera en cela de ce que vous avez fait vous-même et de ce que vous êtes toujours prêt à faire pour elle. Elle comptera aussi sur l'appui efficace que le gouvernement provincial ne lui ménagera pas, nous en avons la confiance.